



HAL
open science

Le patrimoine bâti des Comores : périodisation et reconnaissance

Jean Bernard, Mohamed Hamadi, Charles Viaut, Léo Davy

► **To cite this version:**

Jean Bernard, Mohamed Hamadi, Charles Viaut, Léo Davy. Le patrimoine bâti des Comores : périodisation et reconnaissance. *Patrimoines : revue de l'Institut national du patrimoine*, 2022, 17, pp.123-129. halshs-03819158

HAL Id: halshs-03819158

<https://shs.hal.science/halshs-03819158>

Submitted on 10 Jul 2023

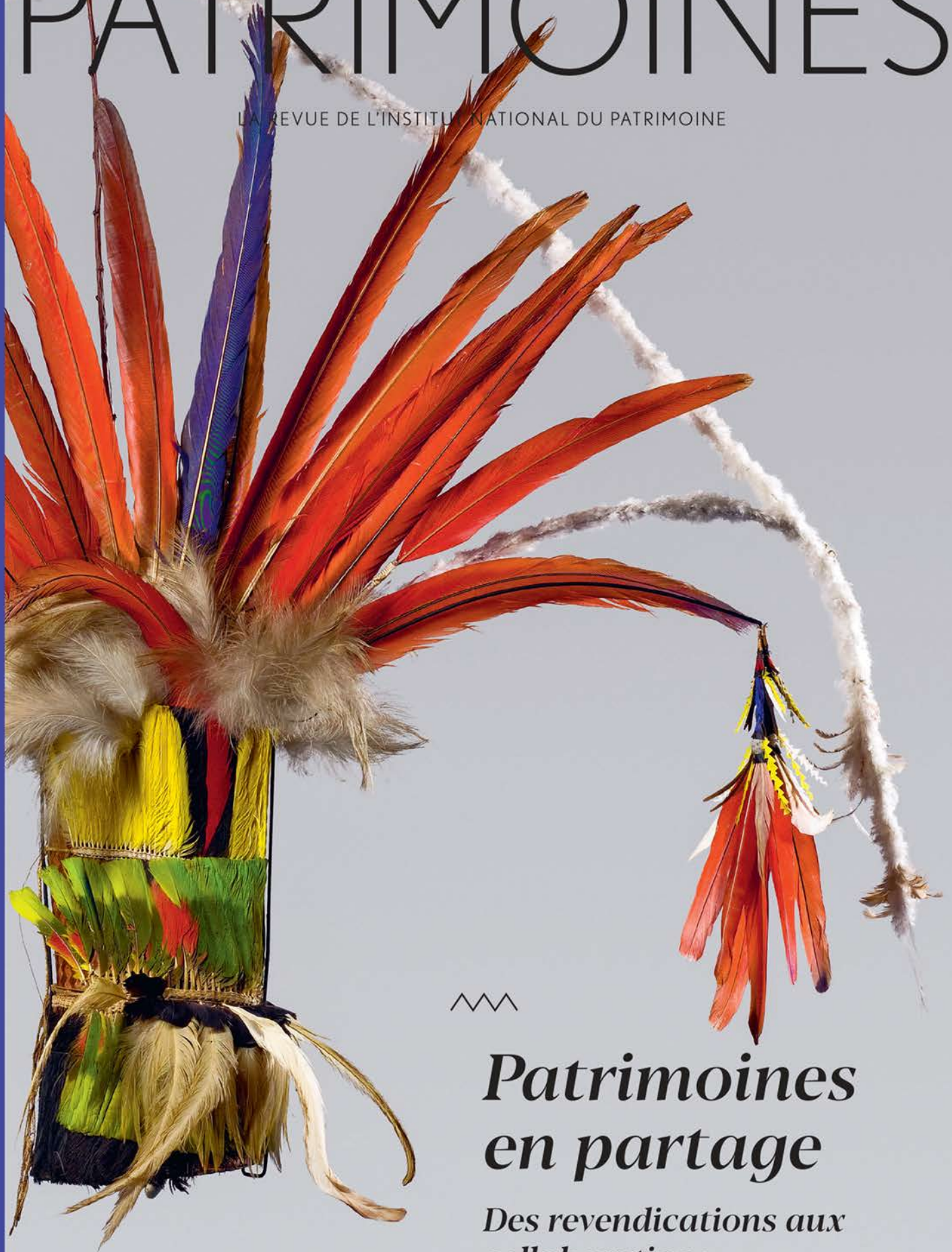
HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PATRIMOINES

LA REVUE DE L'INSTITUT NATIONAL DU PATRIMOINE



Patrimoines en partage

*Des revendications aux
collaborations*



S O M M A I R E

- 05 **Avant-propos**
Laurence des Cars
- 06 **Éditoriaux**
Charles Personnaz
Christian Hottin
- 08 PATRIMOINE EN PARTAGE.
DES REVENDICATIONS
AUX COLLABORATIONS**
- 09 **Face aux défis contemporains,
la métamorphose**
Jacqueline Eidelman
et Serge Chaumier
- 16 **Le projet Sawa (Guyane)**
Des villages amérindiens au musée
ethnologique, aller-retour
Mataliwa Kulijaman
et Valentina Vapnarsky
- 30 **«Communautés» et patrimoine partagé**
Conceptions, définitions
et mise en œuvre pratique
Christian Hottin
- 32 **Penser un patrimoine (en) commun ?**
Le réseau de la Fédération des écomusées
et des musées de société
Valérie Perlès
- 41 **«Patrimoines en partage» : un nouveau
Groupement d'intérêt scientifique**
Sylvie Sagnes
- 42 **Vers la décolonisation
de la pensée et des imaginaires :
quand le musée d'Histoire de Nantes
renverse ses collections**
Krystel Gualdé
- 52 **La mémoire de l'esclavage**
Jean-Marc Ayrault
- 54 **Indexer et transcrire**
Quinze ans de projets collaboratifs
dans les archives
Édouard Bouyé
- 60 **Partage d'inventaires et collaborations
scientifiques pour les archives coloniales :
le cas de l'Afrique francophone**
Jean-Pierre Bat
- 62 **Sciences en partage**
Patrimoine et anthropologie à Nawarla
Gabarnmang (Territoire du Nord, Australie)
Jean-Michel Geneste
et Jean-Jacques Delannoy
- 74 **Travailler en commun sur les collections
d'instruments de musée**
Vera de Bruyn-Oudoter
- 80 **Une nouvelle façon de construire
le discours muséal**
L'exemple d'une exposition sur le VIH
conçue avec des personnes concernées
Florent Molle et Émilie Sitzia
- 90 PATRIMOINES ARMÉNIENS**
- 91 **Des patrimoines à connaître et à protéger**
Charles Personnaz
- 95 **Le patrimoine architectural
du Sud-Caucase, un bien commun**
Patrick Donabédian
- 106 **Politique, religion et «ethnicité culturelle»
à la lumière des monuments et des objets
paléochrétiens de Tigranakert en Artsakh**
Hamlet L. Petrosyan



- 114
L'étude de la forteresse urartéenne d'Erebuni, (Erevan, Arménie), une collaboration scientifique et patrimoniale
Stéphane Deschamps
- 121
L'INP s'engage pour la protection du patrimoine en Arménie
Mélinée Miguiditchian
et Nathalie Palmade Le Dantec
- 122 TRAVAUX DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'INP**
- 123
LES CONSERVATEURS DU PATRIMOINE
Le patrimoine bâti des Comores : périodisation et reconnaissance
Jean Bernard, Léo Davy, Mohamed Hamadi
et Charles Viaut
- 130
Étienne Cartier, témoin et acteur du « siècle des lumières » de la numismatique (1830-1859)
Sarah Busschaert
- 137
Exposer les créatrices de 1984 à 2009
Les expositions collectives d'artistes femmes sont-elles efficaces ?
Justine Bohbote
- 144
Le palais perdu de Notre-Dame
Vincent Lamouraux
et Séverine Blenner-Michel
- 154
LES RESTAURATEURS DU PATRIMOINE
Voyage baroque
Un coffret en bois et écaille de tortue du XVII^e siècle
Étienne de Sauvage
- 162
Épineux épiderme
Un épi de faitage augeron du XVII^e siècle à la glaçure fragile
Louise Vuillermoz
- 170
Maquette de navire en construction du XVIII^e siècle
Modélisation mécanique et réintégration d'éléments détachés
Élise Bachelet
- 178
Nature morte de Georgette Agutte
Peinture mate, carton lacunaire et technologies 3D
Margaux Rabiller
- 184
Une peinture humaniste *ægyptiaca*
Enquête et découvertes sur un tableau du XVI^e siècle
Patricia Vergez
- 194
Résumés anglais
- 200
L'Institut national du patrimoine
- 202
Travaux scientifiques des élèves conservateurs, 2021-2022
- 204
Mémoires des élèves restaurateurs, 2021-2022



Le patrimoine bâti des Comores : périodisation et reconnaissance

Le patrimoine bâti des Comores constitue un témoignage précieux, mais encore peu connu, des circulations dans ce carrefour de l'océan Indien, situé entre les côtes de l'Afrique de l'Est et Madagascar. Les auteurs se proposent de contribuer à son étude en croisant les approches archéologique (Charles Viaut), cartographique (Jean Bernard), juridique (Mohamed Hamadi) et archivistique (Léo Davy). Après une phase de documentation, une mission de prospection, inventaire et étude du bâti, menée en septembre et octobre 2019, a permis de dresser une cartographie et d'apporter des éléments de datation et de contexte sur le patrimoine bâti d'époque classique (XIV^e-XVIII^e siècles) de l'île Ngazidja, candidate auprès de l'Unesco au titre des « Sultanats historiques des Comores ». Cette première mission visait à définir les études à mener, avec une réflexion plus globale sur la place de ce patrimoine dans la société, son état de conservation et les perspectives de valorisation.



- Jean Bernard
Archiviste-paléographe,
conservateur du patrimoine
(spécialité Monuments
historiques et Inventaire)
- Léo Davy
Archiviste-paléographe,
conservateur du patrimoine,
directeur des Archives
départementales des Ardennes
- Mohamed Hamadi
Membre de la délégation
permanente des Comores
à l'Unesco, chargé de la culture
et du patrimoine, doctorant en droit
public à l'université de Reims
Champagne-Ardenne,
Centre de recherches
Droit et Territoire (CRDT)
- Charles Viaut
Archiviste-paléographe,
docteur en histoire
et archéologie médiévale,
Centre d'études supérieures
de civilisation médiévale
(CESCM, UMR 7302),
Ater à l'université de Poitiers



CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE

L'archipel des Comores, situé entre Madagascar et le Mozambique, se compose de quatre îles. On les désigne ainsi d'ouest en est par leur nom comorien (ou français) : Ngazidja (Grande Comore), Mwali (Mohéli), Ndzuwani (Anjouan), Maore (Mayotte). Les trois premières forment l'Union des Comores, tandis que Mayotte est un département français.

La campagne de 2019¹ a concerné l'île Ngazidja, la plus grande (1 148 km² pour 77 km de long) et la plus peuplée (400 000 habitants) des quatre îles. L'occupation humaine s'y concentre à faible altitude sur une étroite bande côtière, principalement sur la côte ouest (qui fait face à la côte africaine), avec la capitale Moroni.

CONTEXTE HISTORIQUE

L'archipel des Comores connaît une occupation humaine depuis le premier millénaire de l'ère commune, peut-être dès la première moitié de celui-ci selon certains chercheurs. La première phase archéologique d'occupation caractérisée sans ambiguïté est la période dite « Dembeni », du nom du site mahorais éponyme, entre le IX^e et le XI^e siècle. Elle se caractérise par une culture matérielle proche de l'âge du Fer africain continental, dotée d'une poterie proche de la tradition *triangular-incised ware* (TIW). Les vestiges donnent à voir des sociétés humaines, probablement originaires en majorité d'Afrique orientale, mais aussi de Madagascar, dont l'économie était basée sur l'activité agropastorale et la pêche. Toutefois,

¹ Charles VIAUT, Jean BERNARD, Mohamed HAMADI & Léo DAVY, « Le patrimoine bâti d'époque classique de Ngazidja (Grande Comore, Union des Comores). Rapport de synthèse de prospection et d'étude de bâti », rapport de recherches remis au Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS, Comores) / Institut national du Patrimoine (Paris), 2020 [disponible en ligne], <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-03003628>





les fouilles archéologiques menées à Ironi Be (Dembeni) ces dernières années, ainsi que les prospections menées dans l'archipel, permettent d'affirmer que les sociétés comoriennes sont, dès cette époque, reliées aux autres sociétés riveraines de l'océan Indien par voie maritime : présence de plantes et d'animaux d'origine asiatique, témoignage génétique d'un peuplement issu aussi bien d'Afrique que d'Asie du Sud-Est via Madagascar, mobilier archéologique issu notamment du Proche-Orient (céramique dite sassano-islamique), de Chine (céladon) et de Madagascar (récipients en chloritoschiste²). L'archipel joue alors un rôle de « rail » de déplacement maritime au milieu du canal du Mozambique, entre l'Afrique orientale où se développe peu à peu la culture swahili et la grande île, marquée par la culture austronésienne issue de l'archipel malais. À partir du XII^e siècle, les sociétés comoriennes connaissent des évolutions importantes liées directement au commerce océanique auquel prend part l'archipel. Les nécropoles, telles celles de Bagamoyo ou d'Antsiraka Boira (Mayotte) livrent les premiers indices tenus d'une diffusion de l'islam dans l'archipel. Les premières phases de construction des mosquées fouillées aux Comores, notamment à Domoni sur l'île Ndzuwani,

sont également datées du XII^e ou du XIII^e siècle. Les vestiges sont semblables à ceux des édifices contemporains d'Afrique orientale. L'habitat connaît également des évolutions importantes, avec l'apparition d'une véritable architecture élitaires en pierre, indiquant des distinctions sociales de plus en plus accusées. Plus généralement, les villes de l'archipel semblent s'être développées à partir de cette époque, bien que les données d'archéologie urbaine manquent cruellement pour les trois îles de l'Union des Comores. L'islamisation, chiite dans un premier temps, puis sunnite chaféite, et l'apparition de l'urbanisation signent l'intégration de l'archipel dans le monde swahili médiéval, culture urbaine, islamique et maritime des rivages africains de l'océan Indien. Les liens linguistiques, religieux et commerciaux des Comores avec l'Afrique orientale reposent notamment sur des déplacements maritimes effectués par des marins comoriens, swahili, indiens et arabes en boutre, embarcation traditionnelle du commerce côtier de l'océan Indien jusqu'au XIX^e siècle.

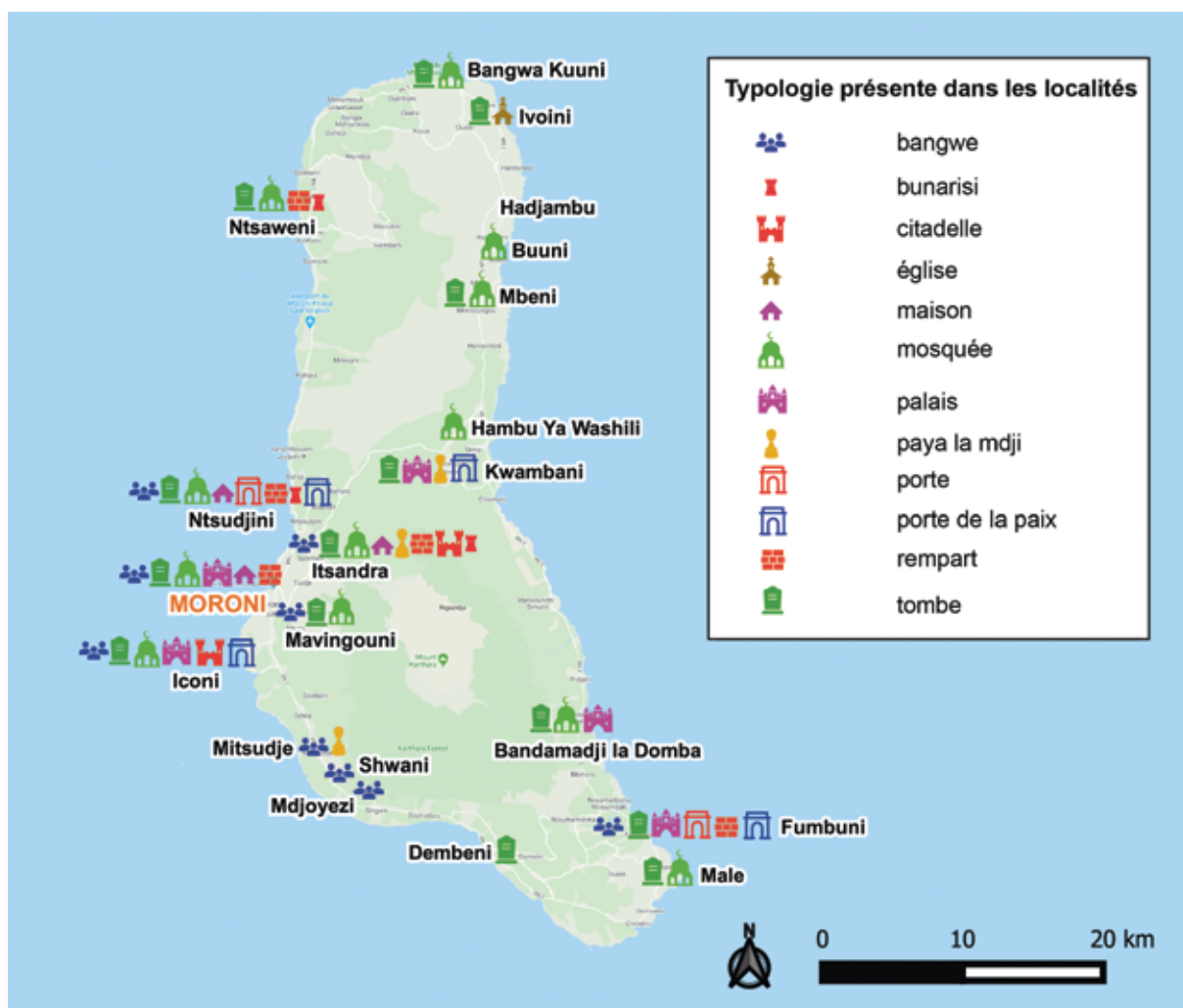
À partir du XV^e siècle, les ports des Comores sont, pour ces commerçants, des escales commerciales populaires. Dès le XVI^e siècle, ils le deviennent également pour les navires européens

△ Vestige de porcelaine « bleu et blanc » à motif floral incrustée dans une stèle, à Kwambani (côte est de Ngazidja).



< Élévation du mhrab de la mosquée Djumbe Fumu, à Ntsaweni (côte ouest de Ngazidja).

² Stéphane PRADINES, « The rock crystal of Dembeni, Mayotte mission report 2013 », *Nyame Akuma*, n°80, 2013, p. 59-72 [disponible en ligne], https://www.researchgate.net/publication/289750695_The_rock_crystal_of_Dembeni_Mayotte_Mission_report_2013



△ Carte générale des sites patrimoniaux de Ngazidja (ou Grande Comore).

arrivés à la suite des Portugais. Le commerce maritime continue de structurer la culture et l'économie de l'archipel; cela est sensible grâce à la présence de plus en plus importante de denrées et de mobilier de luxe en provenance d'Asie - particulièrement visible dans l'abondance de vestiges de porcelaine chinoise dite « bleu et blanc », produite en masse à partir du XV^e siècle et populaire dans le monde entier. Comme en Afrique orientale, la possession et l'exposition de ces objets jouent un important rôle de distinction sociale. Les Comores jouent aussi un rôle éminent dans le commerce des esclaves, d'origine malgache ou africaine, à destination du Proche-Orient, des cités swahilies, ou des îles à sucre européennes à partir du XVII^e siècle. Les XV^e-XVIII^e siècles voient encore la poursuite de la « pétrification » des villes des Comores, dans lesquelles se multiplient les bâtiments en pierre, attribut des pouvoirs : mosquées du vendredi, palais royaux ou encore places publiques monumentales. Il semble, en l'état actuel des connaissances, que la plus grande partie des monuments historiques précoloniaux actuellement en

élévation datent de cette époque. Les récits de voyageurs et la tradition orale permettent par ailleurs de fixer une image un peu plus claire des sociétés comoriennes : les îles Mohéli et Mayotte sont alors dominées par les lignées royales de l'île Ndzuwani, originaires du Yémen et de la côte swahili, tandis que Ngazidja est elle-même partagée entre de nombreux royaumes. Divisées politiquement, les îles manifestent toutefois une culture matérielle et une architecture élitaires communes, connues sous les noms de « période classique » ou « période de Tsingoni » - d'après la mosquée éponyme de Mayotte datée des XIV^e-XVI^e siècles. Le pouvoir des royaumes comoriens repose alors en grande partie sur le contrôle des ports et des échanges commerciaux; cependant, dès le XVIII^e siècle, les pouvoirs étrangers interfèrent dans les affaires de l'archipel, parfois à la faveur de conflits internes. La présence anglaise et française est importante en raison de la proximité des colonies de Madagascar et des Mascareignes. Les enjeux du commerce des esclaves entraînent, à la fin du XVIII^e siècle, une série meurtrière de raids

esclavagistes malgaches sur les villes de l'archipel des Comores, qui s'entourent à cette époque d'enceintes de pierre et se protègent parfois de citadelles. Ces raids, suivis au XIX^e siècle de l'abolition progressive du commerce des esclaves, ruinent l'économie comorienne basée sur les échanges océaniques. L'archipel passe progressivement sous la tutelle coloniale française au cours du XIX^e siècle, avec l'achat de Mayotte en 1841 au sultan Andriantsouly, puis la mainmise progressive de planteurs français sur les autres îles, qui aboutit en 1892 à leur administration par des résidents français. Rattachées en 1912 à la colonie de Madagascar, les Comores obtiennent leur indépendance en 1975, à l'exception de Mayotte, qui deviendra département français en 2011 et reste l'enjeu d'un conflit diplomatique entre la France et l'Union des Comores.

ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES ET DE L'INVENTAIRE

La période de Tsingoni (XIV^e-XVIII^e siècles) reste assez peu connue, et l'inventaire de son patrimoine bâti est en cours de réalisation, dans la perspective d'une inscription sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Une campagne de relevés architecturaux de certains sites a été menée en 2008³, mais sans prendre en compte les dimensions historique et archéologique. La prospection de 2019 sur l'île Ngazidja s'est donc appuyée sur l'histoire, l'archéologie du bâti médiéval swahili et l'histoire de l'architecture. Ainsi, les opérations sur le terrain ont été précédées par des recherches dans les archives, conservées aux Comores, et surtout en France, du fait notamment de destructions lors de l'indépendance⁴, principalement aux archives nationales d'Outre-mer (Anom) ainsi qu'aux archives départementales de Mayotte.

TYPLOGIE PATRIMONIALE

L'essentiel du patrimoine bâti des Comores est urbain. Il présente une grande cohérence caractérisée par une architecture épurée qui repose sur l'usage de trois matériaux : les pierres volcaniques et coralliennes pour les élévations, la chaux comme liant, et le bois pour les poutres calligraphiées,

les portes sculptées et les moucharabiehs. Enfin, si la plupart des types de bâtiments se retrouvent dans toutes les localités, seuls les anciens lieux de pouvoir des sultanats disposent de palais et de fortifications. Les fortifications se composent d'un rempart (*ngome*), de tours (*bunarisi*), et de portes (*goba*) dont certaines sont appelées « portes de la paix » (*goba la salama*), lorsqu'elles symbolisent le passage de la guerre à la paix. Des citadelles se trouvent parfois sur les hauteurs.

Les tombes monumentales peuvent être isolées, mais elles sont généralement situées près d'une mosquée. Celle-ci est souvent implantée au plus près de la mer, quitte à s'éloigner parfois du village. Les palais et les maisons sont situés au cœur des localités, au sein d'une dense médina, aérée par quelques places (*bangwe*) où se regroupent les bâtiments de la vie commune et des loisirs (*paya la mdji*), et les bâtiments principaux : palais, mosquée du vendredi, cimetière. Ces places disposent de bancs (*upando*) et de portails (*mnara*) d'autant plus monumentaux et ornés que le lieu de pouvoir est influent.

ÉTAT DE CONSERVATION ET RAPPORT DE LA POPULATION AVEC SON PATRIMOINE

L'inventaire de ce patrimoine vise aussi à enrayer sa dégradation rapide, provoquée par des causes naturelles (cyclones, activité volcanique) et humaines (rénovations, destructions, abandon). Une forte croissance démographique entraîne en particulier un développement très rapide de l'urbanisme, et certaines constructions anciennes sont rasées pour élargir des voies ou faire place à de nouveaux bâtiments. Les communautés sont toutefois impliquées dans la préservation de ce patrimoine, et les destructions volontaires sont souvent des initiatives individuelles. Le rapport sensible au patrimoine est perceptible dans les récits qui s'attachent à certains lieux et les relient à des personnalités (sultan, guerrier...), comme la tombe de la guerrière Raouda située sur le lieu de sa mort lors de la défense du village de Mavingouni, ou la citadelle d'Iconi d'où la population assiégée se serait jetée dans la mer plutôt que de se rendre. Ces récits ne datent pas ces événements avec précision, mais semblent faire surtout référence aux nombreux conflits entre sultanats survenus au XIX^e siècle.

³ Suzanne HIRSCHI & Chéhrazade NAFA (dir.), *Sultanats historiques des Comores. Recueil de relevés du patrimoine architectural et urbain*, Lille, École nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille, 2014 [disponible en ligne], <https://whc.unesco.org/document/136401>

⁴ Charly JOLLIVET, « Archives, archivistique et logiques d'usage dans les territoires issus de la colonie de Madagascar de 1946 à nos jours », thèse de doctorat soutenue à l'université Bretagne-Loire, 2016.





△ Mnara du bangwe (portique de la place) Funi Haziri, à Iconi (côte ouest de Ngazidja).

▷ Tombe isolée à Ivoini (côte nord-ouest de Ngazidja).

LE CADRE LÉGISLATIF DU PATRIMOINE AUX COMORES ET SON APPLICATION

La fréquence d'adoption ou de modification d'un cadre juridique, selon qu'il est plus ou moins souvent mis à jour, donne des indices sur la dynamique de certaines institutions. Aux Comores, le premier cadre juridique lié au patrimoine remonte à la période coloniale, avec la loi n° 56-1106 du 3 novembre 1956 relative à la protection des monuments naturels, des sites et des objets historiques, scientifiques ou ethnographiques, et à la réglementation des fouilles dans les territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer.

Le pays accède à l'indépendance en 1975, mais ce n'est qu'en 1994 qu'il se dote d'une série de lois en plusieurs domaines. Concernant le patrimoine, les principales sont les suivantes : loi n° 94-018 du 22 juin 1994 relative à l'environnement ; loi n° 94-022/AF du 27 juin 1994 sur la protection du patrimoine culturel national. Il faut ajouter à ces dernières une autre loi adop-

tée un peu plutôt, la loi n° 86-017 portant Code de l'urbanisme et de l'habitat. La loi n° 94-022/AF est remplacée par la loi n° 20-033/AU promulguée le 29 décembre 2020. La nouveauté de cette dernière est d'élargir le cadre juridique en faveur des patrimoines immatériel et subaquatique.

L'adoption d'un cadre juridique par l'Assemblée nationale de l'archipel, notamment touchant le patrimoine, est rarement suivie d'une campagne de sensibilisation et d'information des citoyens, ni même des acteurs régionaux et locaux du domaine concerné. Ces derniers entretiennent pourtant une grande proximité avec le patrimoine, en faisant preuve de dynamisme et de volontarisme dans sa protection comme dans sa valorisation. Enfin, les articles ponctuels qui paraissent dans la presse ne suffisent pas à sensibiliser le public à grande échelle.

Au niveau des institutions dédiées, l'application du cadre juridique du patrimoine n'est pas systématique. Certaines organisations prévues par ce cadre n'existent pas dans la pratique, telle la Commission nationale de la protection du patrimoine culturel, pourtant annoncée dans l'article 23 de la loi de 2020 : « Il est institué une Commission nationale de la protection du patrimoine culturel au sein du ministère de la Culture. » Ce décalage entre la norme et la pratique perturbe la bonne application du cadre législatif.

LES ACTEURS DU PATRIMOINE : DES ACTEURS ÉTATIQUES AUX ACTEURS LOCAUX

La conscience que les patrimoines culturel, naturel et immatériel constituent des éléments fondamentaux de la société comorienne est présente depuis l'accession à l'indépendance en 1975. Le patrimoine est unanimement considéré comme une fierté nationale. Il exprime le *wowuhususuya wa shikomori* (l'identité nationale). Il s'agit d'un sentiment partagé par les acteurs étatiques et locaux.

L'État agit par le biais d'institutions dédiées, notamment le ministère de l'Environnement en charge de la protection du patrimoine culturel et naturel, et la direction générale des Arts et de la Culture (ministère de la Culture) dont la mission principale est de rendre accessible et de valoriser l'ensemble du patrimoine national. Malgré des tâches bien définies, certaines rivalités symboliques ou budgétaires ont parfois des conséquences sur la coopération et la coordination des projets entre institutions.





Dans les textes, la Commission nationale des monuments et des sites (CNMS), qui siège au ministère de la Culture, devrait assurer un rôle d'organe scientifique; dans la pratique, c'est le Centre national de documentation et de recherches scientifiques (CNDRS) qui remplit cette fonction. L'ajout de cette prérogative aux missions déjà très nombreuses du CNDRS contribue à certaines difficultés de coordination entre institutions, avec d'inévitables conséquences sur la bonne gestion du patrimoine du pays. Enfin, le nombre des acteurs locaux ne cesse d'augmenter : collectifs, fondations, associations et groupes scouts agissent également pour le patrimoine. Malgré leur volonté de travailler avec les acteurs étatiques, ils ne sont pas forcément reconnus par ces derniers, qui pourraient cependant jouer auprès d'eux un rôle de coordination pratique et scientifique. En effet, la volonté de préserver l'héritage local fait parfois primer la conservation sur la connaissance - c'est le cas d'interventions irréversibles exécutées en employant des matériaux récents non compatibles avec les matériaux originels. Ces interventions sont ainsi susceptibles, selon les contextes, de prévenir ou d'accélérer la dégradation du patrimoine des Comores.

ENJEUX ET PERSPECTIVES

Le but de ces activités et recherches est évidemment la préservation de ce patrimoine extrêmement vulnérable, *via* une reconnaissance aussi large possible. Pour cela, il est indispensable que les dispositifs de protection et de valorisation s'appuient sur une connaissance plus fine de ce patrimoine. C'est pourquoi nous prévoyons que cette première campagne de prospection sera suivie d'autres, tant sur l'île Ngazidja, pour approfondir certains aspects de nos connaissances, que sur les autres îles de l'archipel des Comores.





PATRIMOINES

La revue de l'Institut national du patrimoine

Galerie Colbert, 2 rue Vivienne, 75002 Paris, www.inp.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Charles Personnaz

RÉDACTEUR EN CHEF

Christian Hottin

RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE

Émilie Maume

COMITÉ DE RÉDACTION

Séverine Blenner-Michel
Jean-Pierre Bat
Laurent Bruel
Pauline Chassaing
Christian Hottin
Sandie Le Conte
Nathalie Le Dantec
Émilie Maume
Daniel Perrier
Amélie Méthivier
Valérie Perlès
Hélène Vassal
Olivier Zeder

CHARGÉ D'ÉDITION

Laurent Bruel

STAGIAIRE ÉDITION

Agnès Touzet-Videau

les éditions de l'épure

25, rue de la Sablière

75014 Paris

www.epure-editions.com

DIFFUSION-DISTRIBUTION

Les Belles-Lettres

LECTURE-CORRECTION

Jeanne Labourel

CONCEPTION GRAPHIQUE

Élodie Campo

EXÉCUTION TECHNIQUE

Nathalie Bauza

TRADUCTION

Patricia Costello

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Michel Urtado & Thierry Ollivier / musée du quai Branly - Jacques-Chirac, distr. RMN-Grand Palais : couverture • Mathieu Rabeau / RMN-Grand Palais (musée du Louvre) : 4 • Jean-Christophe Bardot / FEMS : 8, 39a, 39c • Jim Lo Scalzo / EPA / MaxPPP : 10 • Jo Van de Vyver, collection MRAC Tervuren (2018.3.73) (2019.1.26) (CC-BY 4.0) : 12 • Serge Chaumier : 13 • Patrick Tourneboeuf / Oppic : 14 • MUS - musée d'Histoire urbaine et sociale de Suresnes : 15 • projet Sawa : 16, 24, 25, 26, 27 • Jean-François Gaël : 18 • Éditions du CTHS : 19 • Patrick Gries / musée du quai Branly - Jacques-Chirac, distr. RMN-Grand Palais : 20, 28 • Olivier Pasquiers / FEMS : 32, 39b • Créations artistiques Heurtier (tous droits réservés) / collection musée de Bretagne, Rennes (CC-BY-NC-ND) : 34 • Y. Marcano / collection Musée basque et de l'histoire de Bayonne : 34 • André Pelle / Mucem : 35 • photo Florentin Havet : 36 • Bernard Roche / coll. Musée dauphinois, département de l'Isère : 36 • scénographie Dany Gandon & Jean-Christophe Ponce (Scenorama) / musée de la Ville de Saint-Quentin-en-Yvelines : 38 • David Gallard / musée d'Histoire de Nantes : 42, 48, 49, 50 • photographe inconnu / studio Lumina, Nantes / musée d'Histoire de Nantes : 44, 45 • Alain Guillard & Patrick Jean / musée d'Histoire de Nantes : 46 • Philippe Piron / Le Voyage à Nantes : 53 • Archives départementales de la Côte-d'Or : 55, 56, 58 • Bernard Sanderre : 62, 65, 71a • photos et dessins Jean-Jacques Delannoy : 64, 66, 67, 69c, 69d, 69e, 69f, 71b • montage photo et relevé numérique Robert G. Gunn : 69, 69b • Jean-Michel Geneste : 70 • musée de la Musique de Ringve : 74, 77, 78 • Yves Inchiermann / Mucem : 80 • illustration Lorenzo Jacques : 82 • Florent Molle : 85 • Caroline Chenu : 86 • Grégoire Édouard / Mucem : 87, 89 • Charles Personnaz : 90 • cartographie Éric Van Lauwe : 92a • cartographie ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (direction des Archives, division géographique) : 92b • Patrick Donabédian : 93, 98a, 100, 102, 103 • Jacques Berset : 94 • Nikolai Marr : 95 • Hrair Hawk Khatcherian : 96, 98b, 99, 104 • Artsakh archaeological expedition of the Institute of Archaeology and Ethnography (NAS RA) : 106-113 • cartographie M. Karapetyan, mission archéologique Erebuni : 115a • mission archéologique Erebuni : 115b • photo drone A. Lureau, mission archéologique Erebuni : 117, 118 • musée Pouchkine, Moscou : 119 • relevé Aird'eco-Drone / mission archéologique Erebuni : 120 • S. Dondain / musée national de la Marine : 122, 172 • Charles Viaut : 124, 125, 128, 129 • fond de carte Google, cartographie Jean Bernard : 126 • Beaux-Arts de Paris, distr. RMN-Grand Palais / image INHA : 130 • Sarah Busschaert : 133 • Alan Roche : 135 • Bibliothèque Kandinsky / Centre Pompidou, Mnam-CCI Bibliothèque Kandinsky, distr. RMN-Grand Palais / ADAGP, Paris, 2022 : 138 • Pascal Jounenc / Le Magasin / Archives départementales de l'Isère (329 J 149, n° 04638) : 139 • galerie municipale Jean-Collet (Vitry-sur-Seine) : 140 • éditions du Centre Pompidou / Pipilotti Rist / ADAGP, Paris, 2022 : 141 • Guerrilla Girls, courtesy guerrillagirls.com : 142 • photographe inconnu / ADAGP, Paris 2022 : 143 • CCØ Paris Musées / musée Carnavalet - Histoire de Paris : 144-145, 147b • Bibliothèque nationale de France : 147a, 149 • ministère de la Culture, médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine / diffusion RMN-GP : 150-152 • Angèle Dequier / INP : 154, 160-162, 165, 168, 176-177, 178, 182, 184a, 186 • Louise Vuillermoz / INP : 167 • photographe inconnu / musée des Arts décoratifs : 156 • photo Étienne de Sauvage : 158, 159 • photographe inconnu / collection du musée de Picardie, archives Albert-Maignan : 169 • Élise Bachelet : 171, 173 • visualisation (logiciel ParaView) Thibault Roure : 174 • photographe anonyme / Archives nationales : 180 • Margaux Rabiller : 181 • Jonathan Graindorge Lamour : 184b • atelier Peinture de l'INP : 187 • Dimitri Laboury : 189 • Chloé Bernard / INP : 190-191 • Ville de Liège, musée des Beaux-Arts / La Boverie : 192.

ISBN 978-2-35255-398-4

ISSN 1778-9982

PRIX PUBLIC 30 €

L'Institut national du patrimoine est un établissement public sous tutelle du ministère de la Culture.

© Institut national du patrimoine, Les Éditions de l'Épure, Paris, 2022.

Achevé d'imprimer sur les presses de l'Imprimeur Simon à Ornans (25) en juillet 2022.